

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière.

2) Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à des musiciens professionnels, pré-professionnels, amateurs de bon niveau ou enseignants désireux de suivre une formation dans le domaine de l'improvisation et du jazz

Pour se présenter au stage, le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir au minimum 7 années de pratique instrumentale
- ➔ Il est possible de faire une demande de dérogation (voir les *modalités de sélection* ci-dessous).

3) Objectifs de la formation

Chaque année l'équipe de professeurs référents du CMDL accueille des stagiaires pour une semaine immersive "L'instrument et l'improvisation". Cette formation permet de découvrir l'improvisation ou d'en perfectionner la pratique, de consolider les concepts rythmiques, harmoniques et mélodiques (improvisations, interprétations) et d'assimiler une nouvelle méthode de travail spécifique au jazz.

4) Organisation des études

Le stage dure 5 jours, du lundi au vendredi. Une jam est organisée le jeudi soir et un concert de fin stage ouvert au public. Cette formation se déroule en avril, durant la première semaine des vacances scolaires (zone C).

5) Contenu de la formation

Maquette de la formation et modalités de contrôle des connaissances :

Intitulés	Heure / jour	Heure / semaine	Modalités de contrôle des connaissances	
			%	Type d'épreuve
Instrument-improvisation, déchiffrage	2	10h	100%	Contrôle continu
Travail de l'oreille	1	4h	100%	Contrôle continu
Atelier rythme	1	4h	100%	Contrôle continu
Ensemble répertoire	2	8h	100%	Contrôle continu
Jam session		3h	100%	participation
Concert		4h	100%	participation
		33h		

PROGRAMME ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUES

Instrument - improvisation, déchiffrage

- ▶ Technique : Contrôle de l'instrument, déchiffrage...
- ▶ Improvisation : études des différents langages improvisés.

Le stagiaire mettra sa culture et son apprentissage au service de l'improvisation.

BATTERIE avec **ANDRÉ CHARLIER**

PIANO avec **BENOIT SOURISSE**

VIOLON avec **ALBA OBERT, BASTIEN RIBOT**

GUITARE avec **ANTHONY JAMBON**

BASSE et CONTREBASSE avec **JEAN-MICHEL CHARBONNEL**

SAXOPHONE et FLÛTE avec **STÉPHANE GUILLAUME**

TROMPETTE avec **MALO MAZURIE**

Travail de l'oreille

- ▶ Oreille analytique (reconnaissance des intervalles)
- ▶ Oreille intuitive (reconnaissance des «couleurs» harmoniques, des «modes»...)

Avec **BENOIT SOURISSE**

Atelier Rythme

- ▶ Travail de l'horloge interne («danse intérieure») sans instrument mais avec les mains, les pieds, la bouche.
- ▶ Travail de la polyrythmie, des mesures asymétriques...

Avec **ANDRÉ CHARLIER**

Ensemble répertoire

- ▶ Etude du répertoire des standards de jazz et de toutes les musiques improvisées.

Avec **LES PROFESSEURS RÉFÉRENTS**

- + Une jam avec les stagiaires et les professeurs
- + Un concert de fin stage pour présenter les œuvres travaillées lors des ateliers

ADMISSION ET INSCRIPTION

6) Modalités de sélection

Le candidat remplit le dossier d'inscription en ligne et fournit tous les documents demandés avant la date limite d'inscription, fixée au 16 janvier 2026.

Après la clôture des inscriptions, les candidatures sont étudiées par la directrice d'établissement et les directeurs pédagogiques. Les résultats sont ensuite communiqués par mail.

L'effectif de la formation est limité à 6 stagiaires par classe d'instrument.

Attention, le CMDL se réserve le droit de ne pas ouvrir une classe, faute d'un nombre de participants suffisants.

➔ Documents à réunir avant l'inscription en ligne :

Pour tous les candidats :

- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))

Pour les demandes de dérogation :

- Si vous avez moins de 7 années de pratique instrumentale ou moins de 18 ans : lien de visionnage d'une captation vidéo de votre interprétation d'un morceau au choix.

Merci de respecter la procédure d'inscription. Pensez à bien rassembler toutes les pièces demandées AVANT de commencer à remplir le formulaire. Merci de privilégier les fichiers PDF ou jpeg (pour la photo d'identité).

7) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 10 décembre 2025

Fin des inscriptions : 16 janvier 2026

Résultats : 16 février 2026

8) Frais de formation, aides financières et financement

Frais de formation

Le coût du stage s'élève à 1200 euros (déjeuner inclus). Cependant, si le stagiaire finance lui-même sa formation, le CMDL le soutient en baissant le coût à 750 euros (déjeuner inclus).

Aides financières

Différents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autre) :

- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Cette formation est éligible à l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Le stagiaire doit avoir 48 cachets sur les 2 dernières années et ne pas être en carence relative à la prise en charge d'une formation antérieure.
- Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller France travail.
- Les bourses ADAMI sont également possible sur dossier si vous répondez à une des conditions suivantes
 - Critère de cachets : 15 cachets minimum sur 3 ans consécutifs maximum dans les 5 dernières années
 - Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician...) ne permettent pas de satisfaire cette condition,
 - Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.